



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture des discothèques

Question au Gouvernement n° 3329

Texte de la question

FERMETURE DES DISCOTHÈQUES

M. le président. La parole est à M. Christophe Blanchet.

M. Christophe Blanchet. La France s'ennuie... car la France est sans nuit. Depuis le 14 mars, ses 1 600 discothèques sont toujours sous le coup d'une fermeture administrative. Pourtant, les Français veulent faire la fête et de nombreuses soirées privées sont organisées, en dépit des risques qu'elles font peser sur la société. Parmi nos concitoyens qui veulent vivre, des millions de jeunes ne se retrouvent que dans la clandestinité nocturne pour décompresser. Durant ces soirées interdites, tous les risques sont permis : la transmission du virus sans aucune traçabilité et la surconsommation d'alcool, ainsi que de drogues.

Dès le mois de juin, plus de 150 députés avaient prédit ce qui allait se passer cet été. Chacun a pu constater sur son territoire des rixes, nuisances sonores, agressions sexuelles, états d'ébriété et accidents de la route. On ne laisse à notre jeunesse que la transgression pour s'amuser !

Le Gouvernement n'a pas voulu s'appuyer sur les professionnels de la nuit comme il l'avait fait par le passé pour d'autres politiques de prévention.

M. Pierre Cordier et M. Maxime Minot . Le Macumba est fermé ?

M. Christophe Blanchet. Les discothèques, dont on ne peut laisser croire qu'elles devront disparaître, pensaient être soutenues économiquement. Après six mois d'inactivité totale, elles attendent encore. La promesse « zéro recette, zéro dépense » ne semble pas avoir été tenue.

Monsieur Griset, vous vous êtes mobilisé dès votre arrivée pour soutenir très rapidement ces chefs d'entreprise, comme les autres. Vous avez compris que ces travailleurs de la nuit, trop souvent raillés, participent aussi au développement économique ainsi qu'à l'attractivité touristique et culturelle du pays. Vendredi dernier, vous avez de nouveau reçu leurs organisations syndicales. Qu'en est-il des aides promises cet été ? Nous ne pouvons cautionner que la transgression soit la norme, ni que notre jeunesse se mette en danger en se réfugiant dans la clandestinité. Alors, monsieur le ministre délégué, peut-on laisser la France sans nuit ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et quelques bancs des groupes LaREM et Agir ens.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises.

M. Alain Griset, *ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises.* Je voudrais tout d'abord vous remercier, monsieur le député, ainsi que bon nombre de vos collègues, pour votre engagement et votre écoute *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM)*, et pour m'avoir très rapidement sensibilisé à ce

sujet. Je vous ai d'ailleurs reçu quelques jours après ma nomination. J'ai également reçu à plusieurs reprises les représentants des discothèques et mes équipes ont travaillé de façon régulière avec leurs représentants.

M. Sébastien Jumel. Faites tourner la boule à facettes !

M. Christian Hutin. Le stroboscope !

M. Alain Griset, ministre délégué. Tout comme vous, je condamne naturellement les événements organisés de façon clandestine, qui ont d'ailleurs contribué à propager le virus cet été. Concrètement, nous avons décidé, en accord avec Bruno Le Maire et sous l'impulsion du Premier ministre, de supprimer les contraintes qui empêchaient l'accès des discothèques au deuxième volet du fonds de solidarité. Ces établissements peuvent ainsi recevoir trois fois 15 000 euros. Vendredi dernier, lorsque j'ai de nouveau reçu leurs représentants, nous avons reconduit le dispositif. Nous les écoutons, nous les considérons, nous comprenons leurs difficultés et nous continuerons de les accompagner. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Christophe Blanchet](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3329

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises

Ministère attributaire : Petites et moyennes entreprises

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 septembre 2020](#)